

## **MOTION PRESENTEE en CA jeudi 7/02/2019 au lycée Gaston Febus d'Orthez(64)**

Comme dans tous les lycées de France, la rentrée que nous préparons sera marquée par la mise en place de la réforme des lycées. Une mise en place à marche forcée, malgré la demande de moratoire votée par 49 voix contre 4 au Conseil Supérieur de l'Education des 18 et 19 décembre 2018.

Ce même CSE avait déjà rejeté, le 21 mars 2018, 4 des 5 projets de textes sur la réforme du bac. Il avait aussi rejeté massivement le 12 avril la réforme des lycées (53 voix contre et 10 pour sur la réforme de la classe de seconde, 33 voix contre et 9 pour sur la réforme de la voie générale, 35 voix contre et 6 pour sur la voie technologique).

Les 18 et 19 décembre 2018, le CSE a rejeté massivement la totalité des programmes (à l'exception de celui de physique- chimie). Programmes élaborés à la va-vite, à l'automne, par un Conseil Supérieur des Programmes diminué progressivement par des démissions successives. Un rejet sans appel. Voici quelques exemples :

Maths seconde : 6 voix pour/ 32 contre, Français : 2voix pour /41 contre, SES : 0 voix pour, 50 contre, EMC 0 voix pour/ 41 contre, HG 1voix pour/ 47 contre .....

Ainsi, le Ministre impose une réforme et des programmes souvent élitistes rejetés par une grande majorité de la communauté scolaire et par les corps intermédiaires et instances consultatives officielles. Il a en outre l'aplomb de prétendre qu'elle est largement approuvée.

Il faut que les parents le sachent. Qu'ils sachent aussi que nos élèves de seconde de cette année ne sont peut-être pas préparés aux épreuves de bac qu'ils auront pourtant à passer dès le second trimestre de la classe de première, dans moins d'un an, puisque nous ne connaissons toujours pas le type d'épreuve qui sera retenu. Que leurs enfants ouvrent le « lycées des possibles » en ne connaissant pas les attendus des orientations post-bac. Ceux-ci commencent à se dessiner mais dévoilent des incertitudes, notamment en mathématiques où, tant qu'on n'a pas les contenus et modalités des mathématiques complémentaires de terminales (spécialité de première obligatoire ou non pour ce choix d'option, financement de cette option) nous ne pouvons conseiller les élèves hésitants sur leur orientation.

C'est une véritable mascarade que cette réforme à marche forcée comme l'est le site [www.horizons2021.fr](http://www.horizons2021.fr) qui est sensé aider nos élèves à choisir leurs spécialités par rapport à leurs projets. Par exemple, un élève qui choisit SVT + n'importe quoi d'autre est sensé pouvoir aborder des études de santé.... C'est ridicule au vu des attendus et de la très forte sélection de ces formations. Pour le reste les sites des écoles sont une litanie de compétences envahies de verbiage pédagogo qui est illisible pour les parents non-initiés et ne leur permet pas vraiment de les raccrocher à des disciplines. Les « pseudo-scientifiques » de l'éducation ont encore frappé en toute méconnaissance du terrain.

**Nous, enseignants, ne pouvons porter la responsabilité et être comptables dans deux ans de mauvais choix éventuels des élèves suite à des changements d'attendus ou de modalités de sélection.**

De plus la méthode qui consiste à publier des programmes reliés à des modalités de fonctionnement des horaires non définis, en particulier en effaçant toute référence à des enseignements en groupes réduits, consiste à jeter en pâture un nombre d'heures variables beaucoup trop restreint pour assurer la diversité de l'offre de spécialités ET la possibilité d'enseigner dans des conditions normales (dédouplements). Nous devons donc choisir entre offre variée de spécialités et qualité d'enseignement dans les disciplines. C'est jeter un steak de 50g à une meute de loups.

De plus, la faisabilité pratique de l'enseignement à la carte nous laisse très curieux sur l'organisation et la cohérence pédagogique.... Très éloignée en tout cas de l'affichage neuroscientifique du CSE ! (horaires de 4h très restreints pour des programmes énormes ne laissant aucune place à la gammification et aux séquences de tests nécessaires à la mémorisation).

Nous, élus des enseignants, ne ferons **aucun choix de répartition de ces variables et nous voterons contre toute répartition issue de cette DGH à géométrie variable. Qui peut justifier qu'une matière scientifique ait 2h de TP ici alors qu'elle ne dispose que de 1h30 à 20km ?.** **Idem pour les dédoublements en LV ou informatique ou lettres existants ici et pas ailleurs ! L'offre éducative, comme le BAC, ne seront désormais plus nationaux, il faut le dire clairement.**